

Guide d'information sur la traite et l'exploitation des êtres humains



Qu'est-ce que la traite des êtres humains ?

Il y a traite des êtres humains lorsqu'une personne manipule ou contrôle une autre personne pour qu'elle travaille ou se livre à l'esclavage sexuel au profit d'une autre personne. Selon la législation de l'état du Minnesota la définition de la traite des êtres humains est plus large. Selon la loi fédérale, il y a traite des êtres humains, s'il y a recours à la force, à la fraude ou à la contrainte pour forcer une victime à l'esclavage sexuel ou à fournir des services sexuels. Les victimes de la traite des êtres humains sont dans l'incapacité de se soustraire à leur situation pour de multiples raisons.

Pour contrôler leurs victimes, les trafiquants sont capables d'utiliser de nombreuses méthodes, notamment :

- L'intimidation
- La contrainte et les menaces
- L'abus (émotionnel, physique, sexuel)
- L'isolation
- La dénégation, le blâme et la minimisation
- Le privilège et la supériorité
- L'abus économique
- Le sens d'obligation envers la famille de la victime
- Le retrait de passeports ou d'autres documents

Aucun signe particulier ne peut à coup sûr identifier la traite des êtres humains. Le plus important est de faire attention au comportement général de contrôle exercé par un trafiquant sur une ou plusieurs personnes.

En quoi consiste l'exploitation ?

Il y a exploitation lorsqu'un individu traite une autre personne de façon injuste pour profiter du travail de cette personne. Il s'installe une dynamique inégale du pouvoir entre l'exploiteur et la victime, l'exploiteur ayant la mainmise. L'exploitation peut être considérée comme un compromis entre la liberté totale et la traite des êtres humains. Ces situations peuvent se chevaucher et les individus peuvent se trouver, selon le moment, dans différentes positions entre la liberté et la traite.

Il y a exploitation sexuelle commerciale lorsqu'une personne échange des actes sexuels contre une chose de valeur ou une promesse de quelque chose de valeur telle que de l'argent, de la drogue, de la nourriture, un abri, un loyer ou un statut supérieur au sein d'un gang ou d'un groupe. L'exploitation par le travail soumet les travailleurs à des pratiques de travail injustes et peut inclure le refus de payer les travailleurs ou de les sous-payer voire de leur voler leur salaire (retenue légale ou contractuelle du salaire promis, y compris les heures supplémentaires).

Qui sont les trafiquants et les acheteurs ?

Le trafiquant peut être n'importe qui, sans égard d'âge, de race, d'appartenance ethnique ou de sexe. Les trafiquants peuvent être un membre de la famille ou un(e) ami(e) proche ou encore se faire passer pour un petit ami ou une petite amie ou un époux ou une épouse.

Tout comme les trafiquants, les acheteurs peuvent avoir n'importe quel âge, être de n'importe quel sexe, et de n'importe quelle race ou appartenance ethnique. Ils viennent de milieux urbains ou ruraux ou bien des banlieues. Les acheteurs sollicitent en personne, utilisent l'internet et aussi les réseaux comme le bouche à oreille pour acheter des services sexuels.

Qui sont les victimes ?

Tout le monde peut devenir victime de la traite des êtres humains. Les victimes/survivants sont des deux sexes, de toutes origines, races, orientations sexuelles ou de tous statuts économiques ou de citoyenneté.

Les trafiquants ciblent les individus qui, pour une raison ou une autre, sont vulnérables à la manipulation et au contrôle. Les conditions sociales de certaines communautés, comme le taux élevé de chômage ou le manque de ressources, peuvent faciliter la tâche des trafiquants à cibler leurs victimes. Les conditions qui augmentent le risque d'être la victime de la traite incluent :

- La pauvreté
- Le chômage
- L'orientation sexuelle et l'identité sexuelle
- L'âge (enfants, jeunes gens, personnes âgées)
- Le statut d'immigrant
- La minorité raciale
- Des antécédents d'abus
- Dépendance à un produit (alcool, drogues et autres substances chimiques)
- L'état de handicap
- L'itinérance

Comment devrais-je parler de la traite des êtres humains ?

Les mots que nous utilisons définissent notre perception d'une situation et des autres. Il est important d'utiliser des termes qui diminuent le stigmate et permettent aux personnes de se sentir acceptées afin qu'elles puissent demander de l'aide sans avoir honte. Utilisez des termes sensibles et appropriés tels que victime d'exploitation sexuelle commerciale, victime de traite des êtres humains, survivante, survivant ou quelqu'un qui a été sujet à l'exploitation ou à la traite.

Que dois-je faire si je soupçonne un cas de traite des êtres humains ?

- Contactez le [coordonateur régional de votre « Safe Harbor »](http://www.health.state.mn.us/communities/safeharbor/response/navigators.html) (<http://www.health.state.mn.us/communities/safeharbor/response/navigators.html>) ou appelez l'assistance téléphonique Day One Hotline au 1-866-223-1111 pour en savoir plus sur les services disponibles près de chez vous.
- Signalez toute situation de traite au Bureau of Criminal Apprehension's (BCA) en remplissant un formulaire (Tip Form), ou appelez le BCA au 1-877-996-6222 ou envoyez un e-mail à bca.tips@state.mn.us
- Appelez le 911 si vous, ou quelqu'un que vous connaissez, faites face à un danger immédiat.

Ressources

- [Minnesota Safe Harbor](https://www.health.state.mn.us/communities/safeharbor/index.html) (<https://www.health.state.mn.us/communities/safeharbor/index.html>)
- Assistance téléphonique Minnesota Day One Crisis Hotline - 1-866-223-1111

